



Société en Commandite par Actions

CREATING VALUE IN REAL ESTATE

Acompte sur dividende en espèces ou en actions

Conformément à ce qui a été annoncé précédemment¹, le Conseil d'administration de Befimmo SA, Gérant de la Sicafi Befimmo SCA, a décidé – selon l'article 619 du Code des sociétés – de distribuer pendant l'exercice 2010/2011, qui se clôturera le 31 décembre 2011, un acompte sur dividende brut (arrondi) de 3,9412 €, correspondant à un dividende net de 3,3500 € (après déduction du précompte mobilier de 15%). Les actionnaires pouvant prétendre à une exonération du précompte mobilier bénéficieront du dividende brut. L'acompte sur dividende sera payé sur présentation du coupon n° 21.

En outre, ce 24 novembre 2011, le Conseil d'administration de Befimmo SA, Gérant de la Sicafi Befimmo SCA, a également décidé d'avancer la date de paiement de l'acompte sur dividende à partir du 16 décembre 2011 (en lieu et place de la date initialement prévue du 22 décembre 2011) et d'offrir le choix suivant aux actionnaires :

- percevoir le dividende attaché à leurs actions en espèces,
- apporter leur créance de dividende au capital de la Société, en échange de nouvelles actions, ou
- une combinaison des deux possibilités.

La mise en œuvre d'un acompte sur dividende sous une forme optionnelle en actions permet à la fois de renforcer la fidélité des actionnaires en leur permettant d'acquérir de nouvelles actions de la Société à un prix d'émission inférieur à la moyenne du cours de bourse de l'action pendant la période de référence (du 11 novembre au 24 novembre 2011) et d'augmenter les fonds propres de la Société et en conséquence de réduire son ratio d'endettement.

¹ Voir les communiqués de presse du 6 mai 2011 et du 17 novembre 2011, publiés sur le site de Befimmo (www.befimmo.be).

Les principales modalités de cette offre sont les suivantes :

a) Rapport d'échange :

14 coupons n° 21 de dividende de l'action donnent droit à recevoir une (1) action nouvelle.

b) Le prix d'émission :

Le prix d'émission d'une nouvelle action a été fixé en partant de la moyenne des cours de bourse d'ouverture de l'action pendant la période de référence, à savoir du 11 novembre au 24 novembre 2011 compris, sur le marché NYSE Euronext Brussels, diminuée de la valeur de l'acompte sur dividende brut de 3,9412 €, ce qui donne un cours moyen corrigé de 49,27 €. Ensuite, il a été établi qu'un nombre de 14 coupons donnerait droit à une action nouvelle, ce qui détermine un prix de souscription d'une action nouvelle par un actionnaire de $14 \times 3,3500 \text{ €} = 46,9 \text{ €}$, soit une décote de -4,82% en-dessous du cours moyen durant la période considérée (diminué de l'acompte sur dividende brut correspondant aux quatre premiers trimestres de l'exercice 2010/2011, se clôturant le 31 décembre 2011).

En outre, pour les actionnaires démontrant le bénéfice d'une exemption de précompte mobilier, la différence entre le dividende brut et le dividende net ne fait pas partie de la valorisation de l'apport et fera l'objet d'un paiement en espèces.

L'action Befimmo sera cotée cum coupon n°21 jusqu'au vendredi 25 novembre 2011 inclus. À partir du lundi 28 novembre 2011, l'action Befimmo sera donc cotée ex coupon n°21.

c) La période de choix pour l'actionnaire :

Les actionnaires sont invités à communiquer à leur institution financière leur choix entre les 3 modalités de paiement (décrites ci-avant) **entre le 1^{er} décembre 2011 et le 9 décembre 2011 (16h00 CET) inclus**. À défaut d'avoir exprimé leur choix pendant cette période, les actionnaires recevront le paiement de leur acompte sur dividende en espèces.

Les résultats de cette offre seront communiqués le 13 décembre 2011 (après clôture de la bourse). Les nouvelles actions seront cotées et négociées dès le lundi 19 décembre 2011.

Le service financier est assuré par la banque ING (agent payeur principal) ou tout autre institution financière.

d) L'agenda de l'actionnaire :

Lundi 28 novembre 2011	Détachement de coupon (Ex date)
Mercredi 30 novembre 2011	Date d'arrêté (Record date)
Du jeudi 1 ^{er} décembre au vendredi 9 décembre 2011 (16h00)	Période de choix pour l'actionnaire
À partir du vendredi 16 décembre 2011	Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des nouvelles actions
Lundi 19 décembre 2011	Cotation des nouvelles actions sur NYSE Euronext Brussels

Les différents documents relatifs à cette offre ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux. Le rapport spécial du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que la Note d'information sont disponibles sur le site de Befimmo (www.befimmo.be) ou sur simple demande au siège social email: contact@befimmo.be.

* * *

Befimmo, créée en décembre 1995, est une Sicafi spécialisée dans l'investissement en immeubles de bureaux situés, principalement dans les centres-villes, et en particulier à Bruxelles (>70%). Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 800.000 m², dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (>65%). La juste valeur de son portefeuille a été évaluée au 30 septembre 2011 à 1.959,8 millions €.

Au 30 septembre 2011, Befimmo dispose de fonds propres et d'une capitalisation boursière de l'ordre du milliard €. Cotée sur NYSE Euronext Brussels depuis sa création et reprise dans l'indice BEL 20 depuis mars 2009, Befimmo développe une stratégie réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée.

Soucieuse d'intégrer au mieux les enjeux du développement durable dans sa réflexion stratégique, Befimmo inscrit son action quotidienne dans le respect des règles en matière de Responsabilité sociale.

Informations complémentaires :

Emilie Delacroix - IR & External Communication Manager
Befimmo SCA
Tél : 02/679.38.60 - Fax : 02/679.38.66
www.befimmo.be - Email: e.delacroix@befimmo.be